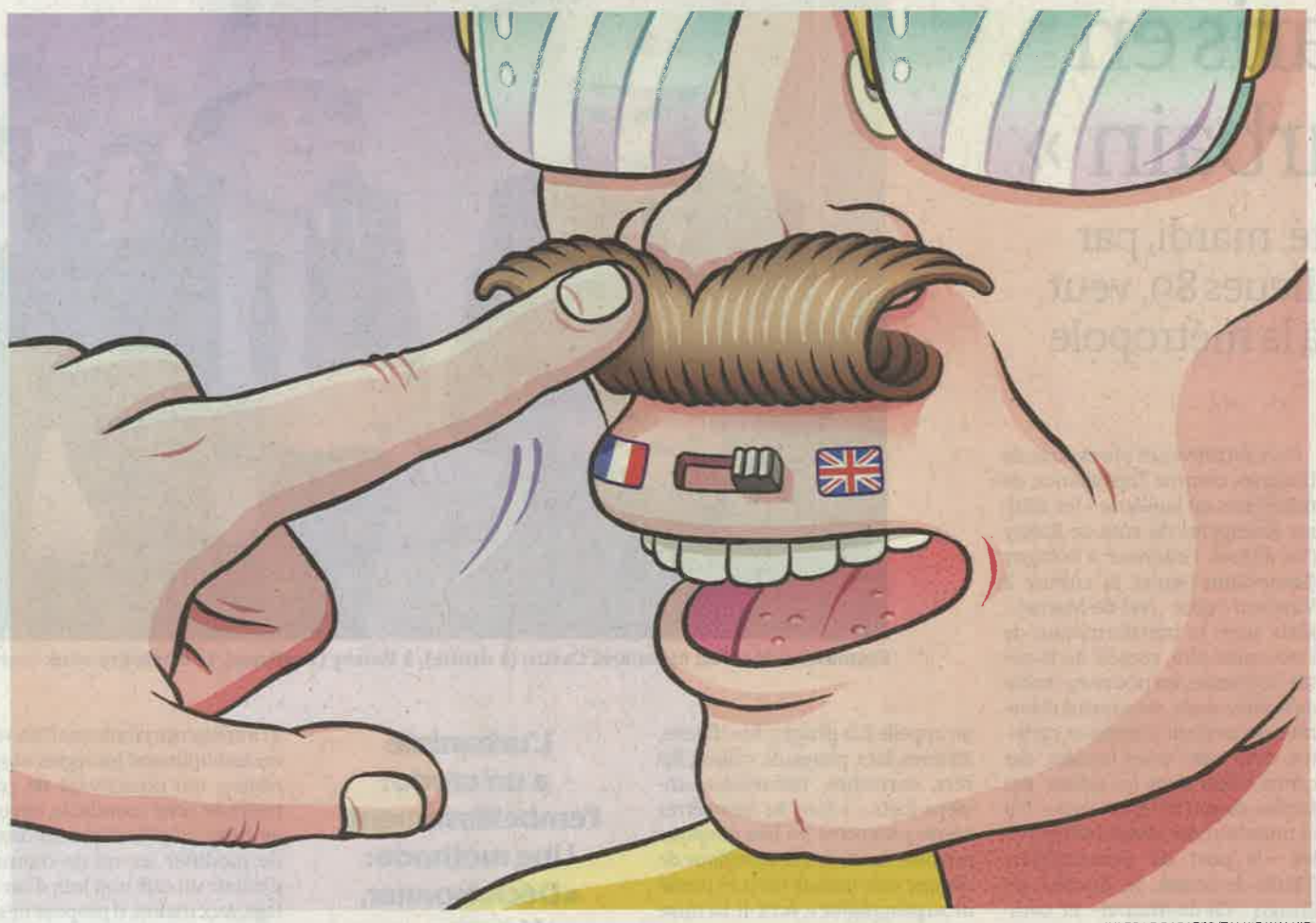
A la fac, le tsunami anglophone n'a pas eu lieu

Malgré une tendance à la hausse, les parcours universitaires en anglais restent peu nombreux en France

« Il faut être capable d'avoir des cours "de" langue mais aussi des cours "en" langue. » Tel est l'un des souhaits exprimés début septembre sur RMC par le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, à l'occasion de la remise d'un rapport pour améliorer l'apprentissage des langues en France.

Ce souhait, l'ancienne ministre de l'enseignement supérieur Geneviève Fioraso l'avait aussi exprimé en 2013, à l'occasion du vote de la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. Et en avait fait les frais. L'article 2 de son texte, qui ouvrait officiellement la possibilité d'enseigner dans une autre langue que le français dans les établissements publics d'enseignement supérieur, fut accusé par plusieurs intellectuels de renom et par l'Académie française de favoriser la *« marginalisation de notre langue »*...

Cinq ans plus tard, force est de constater qu'aucun tsunami anglophone n'a déferlé dans les amphithéâtres de l'Hexagone. Même si la tendance est nettement à la hausse. Selon *Campus France*, agence nationale de promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger, le nombre de formations *taught in english* (« enseignées en anglais ») est passé de 870 en 2014 à 1328 en septembre 2018.



JULES LE BARAZER/TALKIE WALKIE

Internationalisation à domicile

« Cette augmentation est avant tout portée par les universités qui rattrapent progressivement leur retard sur les grandes écoles et les établissements privés », se réjouit Béatrice Khaiat, la directrice générale de Campus France. Près de la moitié des formations en anglais sont proposées par 55 universités ou regroupements universitaires. Elles sont de niveau master dans 80 % des cas, avec un intérêt croissant pour les niveaux licence et bachelor. Ainsi, 241 masters nationaux sont aujourd'hui enseignés à 100 % en anglais (soit près de 7 % des 3560 masters répertoriés sur le site officiel Trouvermonmaster.gouv.fr).

« Avant cette loi, les universités étaient dans une situation d'injustice vis-à-vis des écoles privées dans lesquelles rien n'interdisait de faire cours en anglais », se souvient Geneviève Fioraso. Elle rappelle que le texte a sorti de l'illégalité les établissements publics qui contournaient la loi Toubon de 1994 – faisant du seul français *« la langue de l'enseignement, des examens et concours »* – et avaient déjà lancé des cursus en anglais.

« La loi a lancé un message de soutien aux universités qui voulaient renforcer leur internationalisation », confirme Joanne Pagèze, vice-présidente de l'université de Bordeaux – où le nombre de formations en anglais a été multiplié par trois depuis 2014. Bordeaux et d'autres établissements – Paris-Saclay, Grenoble Alpes, Lille-I, Panthéon-Sorbonne... – proposent actuellement plus de vingt programmes en anglais.

L'internationalisation de la recherche universitaire est l'un des moteurs de ce basculement vers la langue de Shakespeare. *« Quand les enseignants-chercheurs demandent à travailler en anglais, ce n'est pas pour le plaisir de parler comme les Américains ou les Anglais, mais parce que la culture disciplinaire impose les échanges dans cette langue »*, souligne Joanne Pagèze. *« Favorisant le multilinguisme et la multiculturalité »*, dit-elle, le développement des cursus en anglais ouvre les étudiants français vers l'extérieur.

Une façon de *« faire de l'internationalisation à domicile »*, donnée importante quand on sait que deux étudiants français sur trois termineront leurs études sans aucune expérience de séjour à l'étranger, et que seulement 2,2 % des étudiants dans le monde partent étudier à l'étranger.

« La culture propre à la recherche universitaire impose les échanges en anglais »

JOANNE PAGÈZE
vice-présidente de l'université de Bordeaux

Capter cette élite mondiale mobile croissante, en particulier les étudiants venant d'Asie ou du Moyen-Orient, reste pour les universités la principale raison de développer des cursus en anglais. A l'exemple des pays du nord de l'Europe. Les Pays-Bas, grâce à leurs quelque 2000 formations en anglais, ont réussi à tripler leur effectif d'étudiants étrangers en cinq ans. La France, avec 324 000 étudiants étrangers, est aujourd'hui la quatrième destination mondiale pour étudier.

Or, les universités le savent, ces chiffres sont regardés attentivement par les organismes qui établissent chaque année le classement mondial des établissements d'enseignement supérieur.

« Les échanges internationaux tels qu'Erasmus fonctionnent sur un principe de réciprocité, rappelle Karl Tombre, vice-président de l'université de Lorraine chargé de la stratégie européenne et internationale. *Si nous voulons continuer à envoyer toujours plus d'étudiants français à l'étranger, nous devons favoriser la venue d'étrangers en France. Cela passe, entre autres, par le développement des cours en anglais. »*

Le nouveau latin

Dans un bilan d'étape de la loi Fioraso, daté de juin 2015, l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) donnait un argument supplémentaire au développement de l'anglais à l'université. Au détour d'un paragraphe, on pouvait y lire que *« les masters internationaux sont une source de ressources propres qui seraient bienvenues pour les établissements »*, dont les budgets sont souvent contraints. Et ce en raison de la possibilité qui leur est offerte d'appliquer des frais de scolarité supplémentaires à leurs diplômes maison ou masters internationaux.

En la matière, les données de Campus France transmises au *Monde* sont parlantes : sur les 1015 programmes enseignés à 100 % en anglais, seulement 416 appliquent des frais d'inscription nationaux (entre 170 et 380 euros par an). Les autres ont des frais pouvant aller jusqu'à 15 000 euros. L'agence explique que pour la plupart de ces formations les établissements répercutent les coûts de formation, d'accueil et de promotion de leur offre. Qu'elles sont pensées *« comme devant être à l'équilibre »*, mais que, dans certains cas, *« elles procèdent aussi d'un modèle économique bénéficiaire mis au service de l'ensemble du budget de l'établissement »*...

Les auteurs du rapport d'inspection de 2015 estimaient que l'anglais est devenu *« le latin de l'enseignement supérieur contemporain »* et que la défense de la langue française *« ne doit pas être un obstacle à la circulation des personnes et des idées »*. Les proportions actuelles de cours donnés en anglais en France dans l'enseignement supérieur sont pour l'instant *« tout à fait raisonnables »*, commente Jean-Paul de Gaudemar, le recteur de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), *« pas de quoi bouleverser le caractère francophone de l'enseignement français »*. Et le recteur de rappeler que l'article 2 de la loi voulue par Geneviève Fioraso en 2013 prévoit que les étudiants étrangers qui suivent des cours en anglais bénéficient en même temps de cours de français. De quoi rassurer l'Académie française. ■

SÉVERIN GRAVELEAU

« Le marché des talents n'est plus seulement national »

SI LES UNIVERSITÉS se sont emparées récemment des cours en anglais, les grandes écoles s'y sont mises bien plus tôt. Frank Bournois, président de la commission formation de la Conférence des grandes écoles (CGE) et directeur de l'ESCP Europe, en explique les raisons.

Les grandes écoles françaises sont en avance sur les universités en termes de cours dispensés en anglais. En quoi est-ce important pour elles ?

Frank Bournois : Ce n'est plus une coquetterie que de vouloir faire cours en anglais en 2018. L'époque où les écoles d'ingénieurs ou de management se spécialisaient par bassin de recrutement local est révolue depuis longtemps. Globalisation oblige : le marché des talents n'est plus seulement national. Les meilleurs étudiants ne se recrutent pas seulement en France. Cela vaut aussi pour les enseignants, dont les nationalités sont plus diversifiées dans les grandes écoles que dans les universités.

Si l'on veut attirer les meilleurs et qu'ils se fixent ensuite sur le territoire, la langue française, plus difficile à acquérir que d'autres, ne leur facilite pas la tâche. Avoir des enseignements en anglais dans nos établissements est presque devenu une obligation et constitue un gage de qualité et de diversité. La CGE, représentante de 226 écoles, ne peut pas se substituer aux stratégies des établissements, mais les encourage à aller dans ce sens.

Quelle est aujourd'hui la place de l'anglais dans les grandes écoles ?

Tous les établissements n'en sont pas au même stade de développement. Il y a un premier groupe, ceux pour lesquels aucun ou très peu de cours sont dispensés en anglais. Ce stade représente peut-être encore 20 % des établissements. Il y a ensuite un deuxième groupe, celui du « saupoudrage », ce qui représente 30 % des établissements. L'anglais y est minoritaire dans les cours, mais on essaie d'en mettre un peu partout parce qu'on sait que c'est bon pour les élèves, mais aussi pour lancer de nouvelles pratiques chez les enseignants. Puis un troisième groupe, dans lequel cela s'est déjà systématisé et organisé ; l'anglais s'impose alors dans la plupart des filières, c'est le cas de 30 % d'établissements. Et enfin, il y a le dernier groupe, qui concerne environ 20 % des cas, où l'anglais est généralisé dans tous les diplômes.

Peut-on enseigner uniquement en anglais ?

Non, et ce n'est pas souhaitable. Lorsque des élèves choisissent d'aller étudier dans un autre pays, ils ont envie de voir la différence, de côtoyer les élèves et leur langue. Du 100 % anglais est alors préjudiciable, 95 % me semble un maximum. Les élèves asiatiques sont par exemple très demandeurs d'apprentissages des spécificités culturelles des pays dans lesquels ils étudient.

Au-delà du recrutement de talents étrangers, en quoi la compétition internationale entre établissements joue-t-elle aussi un rôle dans le développement des cours en anglais ?

Depuis plus de vingt ans, les organismes qui effectuent les classements internationaux tels que Times Higher Education (THE) ou Quacquarelli Symonds (QS) prennent en compte le critère de l'internationalisation des élèves et des enseignants. Sur le même principe, les accréditeurs qui octroient les labels internationaux prestigieux tels que EQUIS (European Quality Improvement System) ou AACSB (Association to Advance Collegiate Schools of Business) sont très sensibles aux recrutements internationaux et aux cours en anglais. Ils estiment qu'un établissement qui est ouvert sur une économie mondialisée est plus apte à préparer solidement les élèves à des responsabilités. ■

SÉ. G.

Le Monde présente

L'ALMANIAK PLANTU 2019



OFFRE DE SOUSCRIPTION
réservée aux lecteurs du Monde

Frais d'expédition (4,58 €) OFFERTS pour la France métropolitaine.

OUI, je souhaite recevoir à mon adresse ci-dessous **exemplaire(s)** de l'Almaniak *Plantu 2019* **au prix** de 12,99 € l'exemplaire.

Nom **Prénom**

Adresse

Code postal **Ville**

À découper et à renvoyer : Almaniak Plantu – Le Monde